

Informations complémentaires

Renseignements

Monsieur Yves BEGUIN

Service d'hématologie clinique

Bât. B35 - CHU - 4000 Liège

Tél. : 04/366.76.90

Courriel : Yves.Beguini@chu.ulg.ac.be

Cadre légal

A.M. du 18.10.02 (MB : 27.11.02) : Arrêté ministériel fixant les critères spéciaux d'agrément des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en hématologie clinique, ainsi que des maîtres des stages et des services de stage en hématologie clinique.

Présentation

Ce certificat a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de "compétence" en hématologie clinique. La formation permet aux étudiants d'acquérir les compétences en hématologie clinique y compris les greffes de cellules souches hématopoïétiques (collectes de greffon, techniques de laboratoire, clinique de la transplantation) et en biologie clinique.

Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux médecins spécialistes ou en cours de spécialisation en médecine interne et habilités à pratiquer en Belgique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable de la formation pour examen de leur candidature (concours de sélection).

Les titulaires d'un diplôme hors Union européenne doivent contacter le Service des Admissions (Certificat de formation spécialisée partielle).

Durée de formation

Deux années d'études : La formation à temps plein comprend des cours théoriques (5 crédits par an), des exercices cliniques dirigés (20 crédits par an), des séminaires (5 crédits par an) et des stages cliniques (30 crédits par an) sous la direction de maîtres de stage reconnus par la commission d'enseignement en hématologie clinique. Les stages comportent une formation pour acquérir la pratique des transplantations de cellules souches hématopoïétiques (autogreffes, allogreffes, greffes non myélo-ablatives).

Un quart de stage durant la formation spécifique en hématologie clinique doit être consacré à une rotation sous la direction du médecin spécialiste en biologie clinique agréé dans minimum deux sections d'un laboratoire de Biologie clinique agréé qui font des diagnostics hématologiques.

La première de ces deux années de stage peut être effectuée dans le cadre du Master complémentaire en médecine interne.

Programme de cours

Collégialité:

Coordinateur: Yves BEGUIN

Membres: Frédéric BARON, Etienne BAUDOUX, Christophe BONNET, Vincent BOURS, Jo CAERS, Bernard DE PRIJCK, André GOTHOT, Marie-France FASSOTTE.

Première année

Cours obligatoires

MCER0185-1	<i>Cours théoriques</i> - COLLÉGIALITÉ	50	-	-	5
MCER0186-1	<i>Exercices cliniques dirigés</i>				20
	- Comité multidisciplinaire d'hématologie - COLLÉGIALITÉ - [100h Ex. dir.]	-	-	[+]	
	- Staff d'hématologie - COLLÉGIALITÉ - [75h Ex. dir.]	-	-	[+]	
	- Comité de greffe - COLLÉGIALITÉ - [50h Ex. dir.]	-	-	[+]	
	- Staff de greffe - COLLÉGIALITÉ - [25h Ex. dir.]	-	-	[+]	
	- Préparation à la garde - COLLÉGIALITÉ - [50h Ex. dir.]	-	-	[+]	
MCER0187-1	<i>Séminaires</i> - COLLÉGIALITÉ - [25h SEM]	-	-	[+]	5
MSTG9023-1	<i>Stages y compris travail de fin d'études</i> - COLLÉGIALITÉ - [11 demi-j St.]	-	-	[+]	30

Deuxième année

Cours obligatoires

MCER0185-2	<i>Cours théoriques</i> - COLLÉGIALITÉ	50	-	-	5
MCER0186-2	<i>Exercices cliniques dirigés</i>				20
	- Comité multidisciplinaire d'hématologie - COLLÉGIALITÉ - [100h Ex. dir.]	-	-	[+]	

	- <i>Staff d'hématologie</i> - COLLÉGIALITÉ - [75h Ex. dir.]	-	-	[+]	
	- <i>Comité de greffe</i> - COLLÉGIALITÉ - [50h Ex. dir.]	-	-	[+]	
	- <i>Staff de greffe</i> - COLLÉGIALITÉ - [25h Ex. dir.]	-	-	[+]	
	- <i>Préparation à la garde</i> - COLLÉGIALITÉ - [50h Ex. dir.]	-	-	[+]	
MCER0187-2	<i>Séminaires</i> - COLLÉGIALITÉ - [25h SEM]	-	-	[+]	5
MSTG9042-1	<i>Stages</i> - COLLÉGIALITÉ - [11 demi-j St.]	-	-	[+]	30

Evaluation

L'évaluation des connaissances s'effectue exclusivement en fin de 2e année.

En outre, durant sa formation, le candidat prépare un mémoire sur un sujet d'hématologie, le rédige dans l'optique d'une publication et le défend publiquement devant un jury constitué par des chefs de services, les agrégés et les maîtres de stages (internes et externes) du Département de Médecine Interne.

La défense du travail personnel se fait à l'issue de la 1re année.

La réussite de ces différentes évaluations permet l'obtention du Certificat.

Inscription

Où ? : Cellule Formation continue de l'ULg.

Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen.

Frais d'inscription : Taux certificat.